

(1.3) Programme de formation catégorie B 78

Passerelle permettant de passer d'un véhicule boîte automatique vers un véhicule boîte manuelle de catégorie B. Minimum 6 mois de permis.

Cette formation se déroule sur une durée de 7h minimum.

Cette formation est pratique. Quelques apports théoriques sont donnés par l'enseignant à bord du véhicule.

Elle comprend 2 axes de travail :

1^{er} axe :(environ 2h)

Dans un trafic faible ou nul.

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.

-réaliser des démarrages en côtes et sur plat.

2^{ème} axe (5h et+ si besoin)

Dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle en toute sécurité et adopter les techniques de l'éco-conduite.

- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur puis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.